

## REUNION DU CHSCT R DGAC EN VERSION COVID DU 08 OCTOBRE 2020

Depuis le début de la pandémie, le CHSCT R DGAC se réunit régulièrement pour faire le point sur la situation à la DGAC. Il ne s'agit pas de réunir l'ensemble du CHSCT mais d'une concertation avec les organisations syndicales siégeant en CHSCT.

Participent à cette réunion l'administration et un représentant par organisation syndicale. Cette réunion est l'occasion pour l'administration de communiquer sur la situation administrative des personnels et de répondre aux questions des OS sur la gestion de la crise sanitaire par la DGAC.

C'est l'occasion pour nous de faire remonter au SG certains dysfonctionnements locaux, cependant, y trouve-t-il une solution... car les mêmes interrogations refont régulièrement surface ?

### Les missions

Bien que l'administration ait limité au strict minimum les déplacements professionnels ou de formation, il reste néanmoins des missions qui ne peuvent plus être reportées. La question de la gestion des cas avérés ou contacts des agents en mission se pose notamment pour ceux se déplaçant dans les zones placées en alerte maximale ou vers les départements d'outre-mer où le confinement revêt certaines difficultés.

La DGAC s'est engagée en séance à prendre en charge, dans le cadre d'un ordre de mission, les suppléments de frais d'hébergement et de restauration des agents impactés. Elle demande aux agents devant se déplacer d'anticiper toutes les démarches sanitaires comme le test PCR afin de ne pas se retrouver bloqués au moment de prendre l'avion.

L'administration rappelle certains principes mis en œuvre en début de pandémie : aborder l'opportunité de la mission en engageant un dialogue avec son encadrement. **Si la mission requiert une nécessité impérieuse de service l'agent n'a pas la possibilité de la refuser.**

### Le télétravail

Après la publication du Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 et le message du SG sur le recours au télétravail, l'administration a confirmé que le télétravail devait être priorisé et déployé chaque fois que c'est possible. Seule la nécessité de service pouvait restreindre son utilisation. L'administration a réaffirmé que sa priorité était de préserver la santé des agents.

**FO a indiqué que certains services ne jouaient pas le jeu et a demandé qu'un rappel soit fait.**

L'amendement n° 5 de la proposition de loi visant à sécuriser le télétravail pose la question de la « légalité » de l'attestation de conformité électrique du lieu où est effectué le télétravail.

L'administration précise que cette proposition reste problématique et reste dans l'attente de sa publication.

### Les PRA

Constat est fait que de nombreux documents ont été rédigés à l'occasion de la crise sanitaire : PRA DGAC, PRA DSNA, guide SG relatif au covid-19, conclusions de la Task Force, etc.

**Bien que l'administration n'ait pas l'obligation réglementaire de débattre en CT ou CHSCT sur ces documents, FO demande qu'ils soient néanmoins présentés et validés par ces instances importantes de dialogue social.**

### La position administrative des agents

L'administration a réaffirmé qu'un agent pour qui la classe de son enfant se voyait confinée suite à des cas de covid était placé en télétravail si cela est possible ou en ASA cas contact le cas échéant.

Depuis le début des réunions Covid, l'administration présente le tableau de position administrative de l'ensemble des agents de la DGAC.

Certains états locaux portaient à croire que la DGAC faisait l'objet de cluster. L'administration a répondu qu'il ne s'agissait pas de cluster dans les services impactés mais bien de cas isolés.

### La vaccination de la grippe saisonnière

L'administration a apporté son soutien à la vaccination saisonnière contre la grippe. Pour rappel la campagne 2020 commencera le 13 octobre.

**FO a demandé que, conformément aux avis donnés en CHSCT R DGAC depuis des années, tous les services de médecine de prévention de la DGAC puissent proposer cette vaccination compte tenu de l'importance toute particulière qu'elle revêt cette année.**

### La restauration

L'administration a indiqué qu'elle mettrait tout en œuvre pour assurer la protection des agents lors de la restauration collective à la DGAC, mais que faire respecter les consignes notamment la distanciation était parfois difficile.

### Le renouvellement des masques lavables

Une nouvelle commande de masques a été lancée compte tenu de l'arrivée en fin de vie des premiers. Ils seront distribués dès réception et sans référence au temps de travail en présentiel des agents.

### Questions diverses

Bien que l'administration considère que ce ne soit pas le lieu pour l'interpeler sur un autre sujet que le Covid, FO rappelle que cette réunion est une émanation du CHSCT R DGAC et qu'à ce titre et compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation elle devait la saisir afin de porter à sa connaissance les dysfonctionnements actuellement constatés au SNA OI.

En effet, en plus de mettre les agents du bloc technique en danger en ne se conformant la réglementation en vigueur sur les installations électriques, cette situation génère une importante souffrance au travail pour des agents qui, par leur conscience professionnelle, ne supporte plus cette situation et la stigmatisation dont ils font l'objet.

L'administration a pris acte de la demande de FO de revenir à de meilleures aspirations : à suivre !

**Dans ce dossier, FO mettra tout en œuvre afin que le droit du travail soit respecté : c'est le rôle du CHSCT !**

Vos représentant FEETS-FO en CHSCT R DGAC : Anne GICOMETTI (SNA-SSE) Dominique THOMAS (DSAC-SO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>